DESTINATION ANGERS

SALON DU CHEVAL D'ANGERS

« ETOILES EQUESTRES 2024 » SAISON 5

APPEL A CREATION

1. Présentation

La SPL DESTINATION ANGERS, qui organise, du 9 au 11 novembre 2024, le 8ème Salon du Cheval d'ANGERS, au PARC des EXPOSITIONS d'ANGERS, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise à cette occasion la 5ème saison de « ETOILES EQUESTRES », un concours de promotion des jeunes talents équestres européens, le dimanche 10 novembre 2024 de 20h30 à 23h, dans sa salle AMPHITEA.

2. Objet

Ce concours a pour objet de confronter de jeunes artistes équestres européens, amateurs ou professionnels, lesquels effectueront des prestations artistiques de 6 minutes maximum faisant intervenir 1 à 5 équidés.

3. Présentation du concours « Etoiles Equestres »

Le concours *Etoiles Equestres* a pour ambition de promouvoir et de faire découvrir au public, lors d'une soirée exceptionnelle, l'artiste équestre en devenir le plus talentueux de l'année.

Pour ce faire, après une sélection sur vidéo de 6 à 8 artistes, un jury exceptionnel sera réuni lors de la soirée Etoiles Equestres. Ce jury inclura des personnalités et des artistes issus du monde équestre et du spectacle vivant, ainsi qu'un représentant du public, qui aura été sélectionné sur les réseaux sociaux.

Présenté par un « monsieur Loyal » charismatique, la soirée débutera à 20h30, dans la salle Amphitéa du Parc des Expositions d'Angers, et se déroulera comme suit :

I. Performance d'introduction par la troupe gagnante d'Etoiles Equestres 2023

II. Présentation des 6 à 8 artistes sélectionnés : performance, vote du jury et du public (sur application dédiée), suivie de l'annonce en direct du vote du public et des appréciations du jury

III. Après annonce des notes finales : remise des trophées aux 3 meilleurs artistes

IV. Performance d'un artiste ou d'une compagnie équestre professionnelle

V. Saluts finaux

Le programme ci-dessus est établi de manière provisoire. L'Organisateur se réserve le droit de le modifier ultérieurement.

4. Conditions de participation et modalités d'inscription

4.1. Conditions de participation

Cet Appel à création est ouvert, **du 20er Février 2024 au 30 Avril 2024 à minuit,** à toute personne physique majeure ou mineure, pratiquant l'équitation, le cirque équestre ou tout autre discipline de spectacle vivant impliquant un ou plusieurs équidés, domiciliée sur le territoire de l'Union Européenne.

Le Concours Etoiles Equestres est réservé aux candidats n'ayant pas déjà été primés lors d'une précédente édition, dans la limite de deux participations à la soirée-spectacle.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent appel à création. La participation à l'appel à création implique l'acceptation sans réserve de ses clauses et de ses principes.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect de l'appel à création, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Concours, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, l'Organisateur se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement du Concours est perturbé par des tiers, mais qu'un participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par l'Organisateur à son encontre.

4.2. Modalités d'inscription

Toutes les personnes souhaitant participer doivent le faire en ligne, selon les modalités suivantes :

- Renseigner les informations demandées dans le formulaire d'inscription en ligne, sur le site internet du Salon du Cheval : https://www.salon-cheval-angers.com/inscription-soiree-concours, que sont :
    - Le nom, prénom, date de naissance, adresse postale, e-mail et numéro de téléphone du participant représentant la troupe
    - Les noms, prénoms et dates de naissance, des autres participants de la troupe
    - Le nom de scène et la discipline présentée par la troupe
    - Le nom, la race et l'âge de chaque équidé participant au spectacle
    - Un texte de présentation bref (moins de 50 mots) de la démonstration pour le speaker
    - Accompagnement musical : titre de l'œuvre diffusée ou interprétée, genre (exemple : chanson), nom des auteurs et / ou compositeurs et, le cas échéant, nom des arrangeurs, improvisateurs de jazz, durée
- Compléter ces informations, en téléchargeant, dans le formulaire en ligne, la copie du carnet de vaccination à jour de tous les équidés participants au numéro
- Compléter ces informations, en téléchargeant, dans le formulaire en ligne, les autorisations parentales en cas de participation de mineurs, à titre individuel ou au sein d'une équipe
- Communiquer, dans le formulaire en ligne, le lien de téléchargement vers une vidéo de la démonstration (représentative du numéro que vous souhaitez présenter lors de la soirée-spectacle), de 6 minutes maximum, en haute définition, mettant en scène 1 à 5 équidés maximum
- Valider le dossier d'inscription ainsi constitué en ligne, par acceptation du présent règlement

Les dossiers d'inscription en ligne devront être impérativement complétés, enregistrés, et ainsi adressés à l'Organisateur, **avant le 30 Avril 2024 à minuit**.

Les participants ont également la possibilité, pour des raisons techniques, d'adresser à l'Organisateur, la vidéo de leur démonstration, de 6 minutes maximum, en haute définition, mettant en scène de 1 à 5 équidés maximum, par mail, par fichier d'échange volumineux à l'adresse suivante : lea.tisserant@destination-angers.com

L'envoi devra mentionner obligatoirement le nom du Participant représentant la troupe et son numéro de téléphone portable. L'Organisateur se réserve le droit de refuser tout dossier d'inscription incomplet.

5. Sélection des candidats / Déroulement du Concours

5.1. Sélection des candidats

Les Participants font l'objet d'une sélection par l'Organisateur et le Jury, sur la base des informations et des vidéos prévues à l'article 4.2 du présent appel à création. A l'issue de cette sélection, 6 à 8 troupes seront désignées pour participer aux épreuves du Concours pendant le Salon.

Les décisions de l'Organisateur et du Jury sont souveraines, discrétionnaires et ne sont donc pas susceptibles d'appel. Les résultats des sélections seront communiqués aux Participants au plus tard le 15 juillet 2024 par email à l'adresse indiquée au préalable sur le formulaire d'inscription du Participant représentant la troupe.

Une réunion technique d'une heure sera organisée par visioconférence au cours du mois de septembre 2024 avec chaque troupe sélectionnée (à minima son participant représentant), en présence du régisseur technique d'Etoiles Equestres ainsi que l'organisateur. Cette réunion est obligatoire.

5.2. Déroulement des étapes du concours

Les Candidats Présélectionnés participeront aux étapes suivantes qui se dérouleront pendant le Salon :

5.2.1. Répétition

Les candidats sélectionnés dérouleront deux répétitions de leur démonstration de spectacle équestre, sur la « carrière Amphitéa » (dimensions 35m x 20m) :

- Un filage technique **le vendredi 8 novembre 2024, à partir de 17h30** (horaires précis communiqués ultérieurement).

Ce filage s'effectuera sans public, dans les conditions définies par la direction artistique d'Etoiles Equestres (interruption, réglages en scène, possibilité de recommencer, … à la discrétion du metteur en scène), mais ne donnera pas lieu à une évaluation de la performance artistique.

- Une répétition générale **le samedi 9 novembre 2024, à partir de 18h30** (horaires précis communiqués ultérieurement).

Il est rappelé que cette répétition générale doit impérativement se faire en présence des équidés participant au spectacle (et ne pourra être uniquement « à pied »). Elle s'effectuera également sans public, et permet de valider l'enchainement global des démonstrations, ainsi que l'installation des décors par le Steward et l'équipe de piste.

La participation à ces deux répétitions est obligatoire.

Les indications scéniques rédigées par écrit (éclairages, son, coulisses, décors, …) ainsi que la musique de chaque démonstration devront être envoyées par email, au plus tard le **vendredi 1er novembre** à l'adresse : manon.lebout@destination-angers.com. Ces dernières seront transmises et étudiées par le régisseur technique « Etoiles Equestres », qui assurera une permanence le vendredi 8 novembre entre 11h et 13h, à proximité de la console régissant la carrière Amphitéa. Afin de tester la musique proposée et de valider les éventuels ajustements proposés par le régisseur technique, tous les candidats sélectionnés devront se présenter sur ce créneau, avec leur musique au format .wav, .flac ou .mp3, sur clef USB portant le nom de l'artiste. La clef USB sera conservée par l'organisateur jusqu'à la fin du concours. A défaut de toute indication, un éclairage « blanc chaud uniforme » sera mis en place durant la présentation.

5.2.2. Déroulement du concours

La compétition se déroulera lors d'une soirée publique, le dimanche 10 novembre 2024 de 20h30 à 23h, en salle Amphitéa.

Les 6 à 8 candidats sélectionnés présenteront une démonstration dans l'ordre du tirage au sort. Ce dernier sera réalisé par l'Organisateur, à huis clos, et communiqué aux candidats avant le samedi 9 novembre à 12h. Cet ordre de passage est impératif et vaudra pour la répétition générale et la soirée-spectacle.

Les candidats sélectionnés seront notés par un jury composé de représentants du milieu équestre et du spectacle vivant.

Les critères qui seront examinés par les membres du Jury sont les suivants :

- Proposition artistique
- Réalisation technique
- Harmonie avec le(s) équidé(s)

Ces critères seront chacun notés sur 20 points.

Le vote du public, évalué sur une application dédiée, sera également noté sur 20.

La note finale sera obtenue par addition des 3 notes du jury et de la note du public, sur 80 points, le total le plus élevée étant le meilleur.

Les décisions du Jury sont souveraines et discrétionnaires. Elles ne sont pas susceptibles de contestation.

5.2.3. Participation aux animations

Les candidats sélectionnés devront animer au minimum un créneau d'animation par jour, les 9, 10 et 11 novembre 2024, sur la carrière Amphitéa, sur les horaires d'ouverture du Salon du Cheval. Ils présenteront aux visiteurs une représentation (programme libre) d'une durée de 5 à 10 minutes qui devra être différente de leur numéro sélectionné au concours *« Etoiles Equestres »*.

Ces démonstrations ne donneront pas lieu à une évaluation. Elles s'ajoutent aux deux répétitions ainsi qu'à la soirée, et sont obligatoires.

Le lien d'inscription pour les démonstrations pour les scènes ouvertes sera communiqué à partir du mois de juin.

5.3. Récompenses

Les lauréats du Concours se verront remettre, par l'Organisateur, les récompenses suivantes :

- Le gagnant du Concours se verra offrir la possibilité de participer à la programmation 2025 des animations du Salon du Cheval (sous réserve d'organisation du Salon du Cheval 2025 par l'Organisateur) et remportera la somme de 3 000 €
- Le deuxième lauréat remportera la somme de 1 500 €
- Le troisième lauréat remportera la somme de 500 €

Les montants ci-dessus seront versés par l'Organisateur sous forme d'un virement bancaire.

Il est expressément indiqué que le vainqueur s'engage à participer à l'édition 2025 du Salon du Cheval d'Angers, sauf cas de force majeure, déterminé par l'organisateur sur demande simple du candidat.

6. Conditions d'accueil des participants sélectionnés et de leurs chevaux sur le Salon

Chaque Candidat sélectionné se verra remettre un accès pour le parking vans, ainsi que des Pass d'accès au Salon (bracelets) pour les 3 jours de celui-ci. Ces bracelets seront remis à leur arrivée sur le Salon aux seules troupes sélectionnées, selon le nombre d'artistes en piste participant à la soirée-spectacle, ainsi qu'à leurs accompagnateurs (sous réserve de validation du nombre d'accompagnateurs par l'organisateur).

Après la remise des prix, un accès sur un espace dédié en bord de piste sera donné aux troupes et à leurs accompagnateurs pour assister au spectacle de clôture.

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des Candidats sélectionnés. Cependant, chacune des troupes sélectionnées se verra remettre par l'organisateur une participation aux frais de déplacement selon le barème ci-dessous. Elle sera versée sous forme de virement bancaire.

Si la troupe se situe à moins de 200 km du Parc des Expositions d'Angers	100 €
Si elle se situe entre 200 km et 400 km du Parc des Expositions d'Angers	200 €
Si elle se situe à plus de 400 km du Parc des Expositions d'Angers	350 €

Les repas sont à la charge de chacune des troupes. Le salon dispose d'une cantine dans la salle Amphitéa où les candidats pourront se restaurer sur commande de ticket repas à effectuer en amont de leur venue au salon.

Les frais d'hébergement des chevaux (box) sont pris en charge par l'Organisateur, dans la limite du nombre de chevaux en piste lors du numéro Etoiles Equestres. Le foin est fourni par l'Organisateur. En revanche, les granulés et autres compléments alimentaires sont à la charge des Candidats sélectionnés.

Un box (à partager avec une autre troupe sélectionnée) sera mis à disposition pour le stockage des décors utilisés lors du numéro Etoiles Equestres, à proximité de la carrière de spectacle. De même, un box à usage de sellerie (à partager avec une autre troupe sélectionnée) sera mis à disposition dans les écuries.

Horaires et accueil des chevaux :

Les chevaux des Candidats sélectionnés seront accueillis sur le Salon le vendredi 8 novembre 2024 à partir de 10 heures. Une réunion d'information à destination des candidats sélectionnés se tiendra le vendredi 8 novembre de 14h30 à 15h30. Ensuite, de 16h à 17h30, la carrière Amphitéa ainsi que le paddock (dimensions : 35m x 18m), seront mis à la disposition des Candidats sélectionnés pour la familiarisation des chevaux (créneau susceptible d'être modifié par l'Organisateur).

A noter que la carrière Amphitéa et son paddock de détente seront également en libre accès pour les candidats le samedi 9 et dimanche 10 novembre de 8h30 à 9h30 (créneau susceptible d'être modifié par l'Organisateur).

A l'arrivée des chevaux sur le Salon, les Candidats sélectionnés devront à nouveau présenter les **carnets de vaccination des chevaux à jour**. Il est précisé qu'un document spécifique concernant l'arrivée des chevaux sur le Salon sera envoyé aux Candidats sélectionnés au cours du mois d'octobre 2024. Le départ des chevaux se fera au plus tard le lundi 11 novembre 2024 à 20 heures.

Enfin, chaque troupe sélectionnée se verra offrir 2 invitations pour la soirée-spectacle Etoiles Equestres, remises en main propre lors de la réunion d'information du vendredi 8 novembre 2024.

7. Annulation

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger la période d'inscription, de modifier ou d'annuler le Concours, si les circonstances l'exigent. L'Organisateur est tenu d'en informer les Participants, mais sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

8. Prise de vue / Droit à l'image / Droit de citation

Les Participants autorisent expressément, à titre gracieux, l'Organisateur, et/ou tout tiers désigné par lui à :

- Réaliser, s'il le souhaite, des photos et/ou films le représentant ainsi que les membres de son équipe,
- Utiliser librement ces images sur tout support (notamment Internet) y compris publicitaires, en France comme à l'étranger, et ce pour une durée de 5 ans,
- Citer et reproduire gracieusement sa marque ou dénomination sociale comme référence commerciale pour les besoins de sa communication, sur tout support (notamment Internet) tant en France qu'à l'étranger et ce pour une durée de 5 ans à compter de la signature du formulaire d'inscription.

9. Sécurité / Assurances

Les Participants s'engagent à respecter les conditions de sécurité du Salon. En raison de la présence d'animaux, ils s'assureront du respect des règles sanitaires et de sécurité afférentes.

Les Participants déclarent avoir souscrit, auprès d'une compagnie notoirement solvable, toutes les assurances nécessaires couvrant leurs matériels, chevaux, leur responsabilité civile et celle de leurs collaborateurs participant aux représentations pour tous dommages matériels et immatériels consécutifs ou non, susceptibles d'être causés à l'occasion de leur participation au Concours et sur toute la durée du Salon du Cheval d'Angers. Il est expressément indiqué que les Candidats sélectionnés devront assumer la garde de leurs chevaux pendant toute la durée du Salon. Par conséquent, les Candidats sélectionnés demeurent seuls responsables des dommages occasionnés par les chevaux ou bien des dommages subis par les chevaux et s'engagent à assurer la surveillance de ces derniers. En tout état de cause, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout dommage occasionné par un cheval ou subi par un cheval à l'occasion du Salon.

10. Informations et libertés – Données personnelles

Les données à caractère personnel recueillies sur chaque Participant tant lors de la participation au Concours sont collectées et traitées conformément à la réglementation régissant la protection et la collecte des données personnelles.

Les données collectées sont exclusivement destinées à l'Organisateur.

Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels l'Organisateur ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Concours.

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Concours sont indispensables à la prise en compte de sa participation, l'exercice par un Participant de son droit de retrait avant la fin du Concours entraînera l'annulation automatique de sa participation au Concours.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : Destination Angers – « Étoiles Équestres » – Parc des expositions d'Angers – Route de Paris – 49044 ANGERS CEDEX 01.

Chaque Participant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

11. Modification

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Concours ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Concours, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni aucune indemnité lui être réclamée de ce fait.

Dans de telles circonstances, l'Organisateur fera ses meilleurs efforts pour en informer les Participants dans les meilleurs délais.

Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Concours à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

12. Litiges, loi applicable et attribution de juridiction

Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'Organisateur par voie postale et ne pourra être prise en considération au-delà du 20 novembre 2024.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours ainsi que la désignation des gagnants.

Si une ou plusieurs stipulations du présent règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister.

Tout différend né à l'occasion du Concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'Organisateur et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera à la compétence du tribunal de grande instance d'Angers.

Le présent appel à création fait office de règlement et sera déposé chez Maîtres Maingot et Goukassow, Etude Maingot & Goukassow, huissiers de justice à Angers, 25 Boulevard Victor Beaussier, 49003 Angers.